

Afin de pouvoir participer et voter à l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2021, votre confirmation de participation doit être en possession d'Ackermans & van Haaren SA au plus tard le mercredi 19 mai 2021 (voir directives pratiques).

Comme indiqué dans la convocation, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises par le gouvernement pour combattre et restreindre la pandémie, il est très probable que vous ne puissiez pas participer en personne à la réunion physique. Nous vous recommandons fortement de remettre une procuration au secrétaire de l'assemblée ou de participer et de voter en personne, ou par procuration, à l'assemblée virtuelle via la plateforme Lumi AGM+. Si vous souhaitez utiliser l'une de ces méthodes de participation alternatives, vous ne devez pas remettre ce document, mais respecter les formalités décrites dans les directives pratiques de la méthode choisie.

Ackermans & van Haaren ne peut pas garantir que vous serez en mesure d'assister en personne à la réunion physique. S'il vous est possible d'assister en personne à la réunion, cela se fera dans tous les cas dans le respect des mesures de santé et de sécurité requises.

Nous vous recommandons de nous envoyer ce formulaire par e-mail (AV2021@avh.be). Il n'est pas possible de confirmer votre participation à la réunion physique via la plateforme Lumi AGM+.

Pour les actions dématérialisées, un certificat bancaire attestant la propriété de vos actions au 11 mai 2021 (minuit, heure belge) (date d'enregistrement) doit également être transmis.

Pour toute information sur le traitement de vos données personnelles (y compris vos droits), veuillez consulter notre déclaration de confidentialité sur notre site web, www.avh.be.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE MARDI 25 MAI 2021

ACKERMANS & VAN HAAREN SA

Le soussigné,
propriétaire / usufruitier de actions dématérialisées et/ou actions nominatives d'Ackermans & van Haaren SA dont le siège est établi à 2000 Anvers, Begijnenvest 113, confirme par la présente son intention de participer à l'assemblée générale ordinaire d'Ackermans & van Haaren SA, qui se tiendra le 25 mai 2021 à partir de 14 heures, avec toutes ses actions ou actions. (*nombre exact à compléter uniquement si vous ne souhaitez pas participer aux assemblées générales avec toutes vos actions. En absence d'un nombre exact, nous supposerons que vous souhaitez participer avec toutes vos actions.*)

Cette confirmation de participation est valable pour le nombre total d'actions avec lesquelles le soussigné souhaite participer limité néanmoins au nombre d'actions dont la détention sera établie à la date d'enregistrement conformément aux directives pratiques.

Fait à le 2021.

(*Si l'actionnaire est une personne morale, cette confirmation de participation doit être signée par une ou plusieurs personnes qui peuvent valablement la représenter. Veuillez également indiquer explicitement le nom et le titre du ou des signataires.*)

SIGNATURE(S) :

.....
Nom :

Titre :

Veuillez nous fournir votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail afin que nous puissions vous informer si vous serez admis et des mesures de santé et de sécurité applicables :

Tél :

E-mail :